MODALITES FINANCIERES 2024/2025
Annexe à la convention de scolarisation

CONTRIBUTION ANNUELLES			
Niveau	**Contribution des familles (scolarité)**	**Cotisation APEL ***	**Contribution à l'entretien du patrimoine***
Ecole Enfants Ozoiriens	1 940 €	28 €	151 €
Enfants autres communes	2 099 €	28 €	151 €
Collège	1 940 €	28 €	151 €
Lycée	1 940 €	28 €	151 €

* Une par famille pour 2024/2025

Réductions sur la contribution des familles

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction annuelle de : 117 € sur la scolarité du 2ème enfant, 230 € sur la scolarité du 3ème enfant, 1090 € à partir du 4ème enfant.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription de 221 €, pour la première inscription, payables par carte bleue, au moment de l'inscription définitive sur Ecole Directe.

Restauration

Facturation annuelle par nombre de jour de ½ pension

Ecole

Garderie et étude surveillée

- **Garderie** : 190 € par trimestre et par heure
  - Garderie – matin : 7h30 – 8h30
  - 1ère heure de garderie soir : 16h45 – 17h55
  - 2ème heure de garderie soir : 17h55 – 18h45
- **Etude guidée classe élémentaire (du CP au CM2) (16h55-17h55)** : 190 € par trimestre
- **Étude et garderie occasionnelle** : 9,25 € de l'heure

Attention : toute heure commencée est due et facturée en étude et/ou garderie occasionnelle.

Divers

Seront à charge et facturés sur la facture annuelle envoyée en septembre :

- Caution manuels scolaires
- Les fichiers d'élèves

Collège

Etude surveillée

- **Etude surveillée (16h40-17h55)** : 121 € par trimestre
- **Étude surveillée occasionnelle** : 6,30 € de l'heure

Divers

Seront à charge et facturés sur la facture annuelle envoyée en septembre :

- Mise à disposition d'un Ipad à partir de la 5ième : 13,50 € par mois sur 12 mois

Panne : pas de participation des parents
Casse : 150 € de franchise et 10 € pour la prise en charge de l'envoi
Vol : Déclaration de police (uniquement vol avec effraction ou agression)
Vol ou perte par négligence non pris en charge

- En 3ième prévoir un complément de 22 € pour le matériel d'orientation.
- Les fichiers élèves
- Les sorties et activités diverses déjà programmées
- Caution manuels scolaires en 6ième

Lycée

Seront à charge et facturés sur la facture annuelle envoyée en septembre :

- Mise à disposition d'un Ipad :
  - En 2nde : 13,50 € par mois sur 12 mois
  - En 1ière : 12,50 € par mois de septembre à février inclus

Panne : pas de participation des parents
Casse : 150 € de franchise et 10 € pour la prise en charge de l'envoi
Vol : Déclaration de police (uniquement vol avec effraction ou agression)
Vol ou perte par négligence non pris en charge

- En 2nde prévoir un budget examen blancs : 45 €, et un complément de 22 € pour le matériel d'orientation
- En 1ière prévoir un budget examens blancs : 45€ et Orientation -Projet Oral : 172 €
- En Terminale prévoir un budget examens blancs : 40 €
- Les fichiers élèves
- Les sorties et activités diverses déjà programmées

Modalités de paiement de la contribution des familles

Même si un choix vous est laissé, nous vous incitons fortement à opter pour le prélèvement bancaire automatique, plus confortable et plus sécurisant.

- Par prélèvement bancaire : 10 prélèvements mensuels.

Le premier prélèvement interviendra le 15/09/2024 et portera uniquement sur la contribution des familles, à savoir 194,00€ pour 1 enfant ; 377,00€ pour 2 enfants ; 548,00€ pour 3 enfants et 633 € pour 4 enfants.
Ce premier prélèvement sera déduit de la facturation annuelle qui sera établie fin septembre, ce qui allègera les 9 autres mensualités qui seront prélevées le 5 de chaque mois à compter d'octobre 2024 jusqu'à juin 2025 inclus (et juillet en cas d'activités non prévues en juin).
Dans ce cas, merci de compléter le mandat de prélèvement que vous trouverez dans ce dossier et d'y joindre un RIB. Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement, sauf avis contraire adressé par écrit. Tout changement de compte bancaire doit être signalé au service gestion de l'établissement. Pour les fratries, il est à noter qu'un seul prélèvement sera effectué pour l'ensemble des enfants.
En cas de rejet de prélèvement ou rejet de chèque, les frais bancaires vous seront facturés 17 € par impayé.

- Par chèque bancaire ou Carte Bleue sur école directe : 50% à réception de la facture annuelle, mi-septembre 2024, et le solde, le 15 mars 2025.

Modalités de paiement de la contribution à l'entretien du patrimoine des Campus Sainte-Thérèse

Le règlement de la contribution patrimoine peut s'effectuer de deux manières différentes, à vous de choisir parmi ces deux options :

- Soit par carte bancaire sur Ecole Directe au 5 août 2024.
- Soit par prélèvement bancaire unique au 5 août 2024.

Arrivée en cours de trimestre ou départ anticipé de l'établissement

Tout trimestre commencé est dû intégralement.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, sur lesquelles sera ajouté un taux d'intérêt légal égal à trois fois le taux d'intérêt légal. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se conserve le droit de ne pas inscrire votre enfant à toutes activités extra-scolaires et de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.